

## Lettre d'informations EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 2019-2020

- I. L'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive
- II. Actualités 2019-2020
- III. Fédérer et donner sens à l'action professionnelle collective et individuelle
- IV. Des outils au service des enseignants et des équipes EPS
- V. Bilans 2018-2019 et perspectives pour l'année 2019-2020
- VI. Agenda académique 2019-2020

### I. L'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive

*Les IA-IPR EPS de l'académie :*

Florence CHEVAL <a href="mailto:florence.cheval.ipr@ac-besancon.fr">florence.cheval.ipr@ac-besancon.fr</a>	Catherine DODANE <a href="mailto:catherine.dodane@ac-besancon.fr">catherine.dodane@ac-besancon.fr</a>
---	--

Nous serons accompagnées cette année par les chargés de missions auprès des IA-IPR dont les noms et les missions spécifiques figurent ci-dessous:

Agnès RONGEOT	<a href="mailto:agnes.rongeot@ac-besancon.fr">agnes.rongeot@ac-besancon.fr</a>	Dossier « examens » Coordination DEC Visites et réunions équipes cadre PPCR
François VERAÏN-BRUOT	<a href="mailto:francois.verain-bruot@ac-besancon.fr">francois.verain-bruot@ac-besancon.fr</a>	Dossier « formation » Coordination DIFOR Formation concours agrégation. Dossier Sécurité et APPN Visites et réunions équipes cadre PPCR
Fabien DETALLE	<a href="mailto:fabien.detalle@ac-besancon.fr">fabien.detalle@ac-besancon.fr</a>	Dossier « Génération 2024 » Visites et réunions équipes cadre PPCR
Marc AMIOTTE-SUCHET	<a href="mailto:marc.amiotte-suchet@ac-besancon.fr">marc.amiotte-suchet@ac-besancon.fr</a>	IAN et WEBMESTRE. Groupe académique « numérique » - Formation DIFOR et DANE « numérique »
Emmanuelle DE PIZZOL	<a href="mailto:emmanuelle.clot-de-pizzol@ac-besancon.fr">emmanuelle.clot-de-pizzol@ac-besancon.fr</a>	FA (formatrice académique) ESPE Formation concours du CAPEPS interne -
Sandrine AMIOTTE-SUCHET	<a href="mailto:sandrine.amiotte-suchet@ac-besancon.fr">sandrine.amiotte-suchet@ac-besancon.fr</a>	Dossier cycle 3 Visites et réunions équipes cadre PPCR Formation secteur et concours CAPEPS interne. Dossier cycle 3
Laetitia CHAUVEY	<a href="mailto:laetitia.chauvey@ac-besancon.fr">laetitia.chauvey@ac-besancon.fr</a>	Dossier « parcours éducatif de santé » - WEBMESTRE
Anne BONNARD	<a href="mailto:anne.bonnard@ac-besancon.fr">anne.bonnard@ac-besancon.fr</a>	FA (formatrice académique) ESPE

## II. Actualités 2019-2020

Cette lettre d'informations vient compléter et décliner la lettre commune de rentrée des IA-IPR et des IEN ET-EG-IO. Nous insistons auprès des équipes pédagogiques et des enseignants d'EPS sur la nécessité de positionner la discipline dans les priorités académiques <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article612&lang=fr> et nationales.

### A) Les réformes en cours

Les réformes en cours concernent les lycées d'enseignements généraux et technologiques ainsi que les lycées de la voie professionnelle. Vous trouverez ci-dessous les programmes en vigueur à la rentrée 2019, les informations et ressources disponibles sur le site Eduscol, le BO du 19 juillet 2018 et les ressources académiques publiées sur le site EPS.

Afin d'accompagner les équipes d'établissement dans la mise en œuvre locale de ces réformes, des journées d'information/formation ont été programmées par l'inspection pédagogique régionale fin juin 2019. Les documents supports de ces journées (voie GT et voie professionnelle) sont à votre disposition sur le site académique EPS.

Cet accompagnement se poursuivra lors d'un temps de travail et d'échanges dès la parution complète des textes relatifs aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation.

#### **Ressources SITE ACADEMIQUE EPS :**

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique161&lang=fr>

#### **Ressources Eduscol :**

- Vers le bac 2021

<http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>

-Transformer le lycée professionnel

<https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

#### **BO du 19 juillet 2018 :**

<http://www.education.gouv.fr/cid132955/au-bo-du-19-juillet-2018-les-baccalaureats-general-et-technologique-a-partir-de-la-session-2021-de-l-examen.html>

#### **BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 :**

Lien vers les programmes EPS de la voie générale et technologique ; enseignement commun et optionnel :

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=138123](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138123)

#### **BO spécial n°5 du 11 avril 2019 :**

Lien vers les programmes EPS de la voie professionnelle Baccalauréat professionnel et CAP :

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=140787](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=140787)

### B) Les organisations et partenariats en matière sportive

L'ensemble des dispositifs institutionnels mis en œuvre dans l'académie témoigne d'un dynamisme certain (associations sportives et UNSS, sections sportives scolaires, LAES, classes olympiques...), mobilisant un ensemble d'acteurs interne et externe dans le cadre des projets d'établissements, attaché à la transmission des valeurs éducatives et citoyennes du sport.

La labellisation des établissements « génération 2024 », les appels à projets notamment « cours le matin, EPS et sport l'après-midi », « des arts et du sport en lycée professionnel », et plus particulièrement l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse en 2020 (JOJ), sont autant de voies à emprunter au cœur des établissements scolaires valorisant l'engagement des élèves et leur épanouissement, densifiant des liens riches entre l'institution scolaire et le réseau associatif scolaire ou fédéral dans les territoires. En s'adressant au plus grand nombre possible d'élèves, en prenant en compte leur diversité, en s'inscrivant dans une logique de partenariat, la transmission des valeurs de l'École et du sport trouve à travers ces différents dispositifs ou événements un terrain d'expression partagé, laissant libre court à la créativité des professionnels engagés.

Une nouvelle équipe académique s'est constituée suite au départ de Monsieur DUPUIS, professeurs chargés de missions auprès de l'inspection pédagogique régionale et vous accompagne dans le montage et suivi de ces différents projets

Didier CATY	didier.caty@ac-besancon.fr	Dossier LAES
Jean-Christophe GEORGET	j.christop.georget@ac-besancon.f	Dossier Sections sportives scolaires
Stéphane BARBAT	Stephane.barbat@ac-besancon.fr	Dossier Section sportives scolaires
Fabien DETALLE	fabien.detalle@ac-besancon.fr	Dossier « Génération 2024 » Classe Pierre de Coubertin et Alice Milliat

### **1) La labellisation « Génération 2024 » des établissements scolaires de l'académie**

L'organisation des Jeux olympiques à Paris en 2024 s'avère une occasion de transmettre les valeurs de l'olympisme et d'une manière plus globale les valeurs éducatives et civiques du sport à l'École.

L'Éducation nationale se mobilise pour faire des Jeux olympiques et paralympiques un évènement à investir par les équipes éducatives et les élèves.

Parmi les mesures prises, le label « Génération 2024 » pour les établissements du premier et second degré au cours de l'année 2017-2018 a été créé, labellisation poursuivie en 2018-2019.

Cet élan a été conforté en juillet 2019 par le premier rassemblement de la classe académique Pierre de Coubertin et Alice Milliat, au lycée Jules Haag, autour d'un programme permettant aux jeunes élèves, composant la classe, de s'initier à une connaissance de l'olympisme et ses valeurs.

La labellisation des établissements scolaires se poursuit en 2019-2020 par l'envoi de l'appel à projets aux établissements afin de candidater à l'obtention du label « génération 2024 », au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2019-2020.

Trois temps importants sont des marqueurs forts de cette mobilisation de l'éducation nationale, invitant les établissements à y participer, notamment dans le cadre de leur labellisation :

- la Journée nationale du sport scolaire
- la Semaine olympique et paralympique
- la Journée olympique.

#### **Ressources académiques :**

<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article7776>

#### **Ressources Eduscol « Génération 2024 » :**

<http://eduscol.education.fr/cid131926/dispositif-national-et-accompagnement-local.html>

### **2) Les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (JOJ 2020)**

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse se dérouleront du 9 au 22 janvier 2020 à Lausanne et dans le département du Jura (site des Tuffes, Station des Rousses). Ces jeux ont pour objectif de « valoriser et de responsabiliser la jeunesse en lui permettant de devenir une ambassadrice des valeurs positives du sport, d'acquérir de nouveaux talents et de s'accomplir en devenant les leaders de demain ». Il s'agit donc d'engager l'ensemble de la population et en particulier la jeunesse autour de ces JOJ.

Les équipes éducatives intéressées peuvent prendre appui sur le programme éducatif et culturel mis à leur disposition par les organisateurs et/ou concevoir un projet dans ce cadre Ces projets peuvent, par ailleurs, servir de point d'appui pour les établissements scolaires souhaitant se mobiliser, prochainement, dans le dispositif de labellisation « Génération 2024 ».

#### **Contact JOJ 2020 :**

Mme Marie-Pierre GUILBAUD est la nouvelle chargée de mission JOJ en préfecture, tout particulièrement chargée de l'animation du programme éducatif et culturel du territoire, de la promotion des projets de classes liés à l'olympisme des établissements scolaires de notre région, et de favoriser la venue des groupes scolaires sur le site hôte, en lien avec Lausanne 2020 et les différents acteurs impliqués sur ces sujets.

Messagerie électronique : [marie-pierre.guilbaud@ac-besancon.fr](mailto:marie-pierre.guilbaud@ac-besancon.fr).

**Ressources :** <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article722&lang=fr>

### 3) *Les sections sportives scolaires et lycées d'accueil de l'excellence sportive*

#### ➤ Les sections sportives scolaires

Durant l'année scolaire 2018-2019, 2959 élèves ont bénéficié d'interventions pédagogiques dans les 137 sections sportives scolaires labellisées (103 sections sportives scolaires en collège, 34 sections sportives scolaires en lycée)  
L'évolution constante de l'effectif féminin est à souligner et se doit encore d'être renforcée.

Cet important dispositif scolaire est réglementé par la circulaire n° 2011-099 du 29-09-2011.

**Les enjeux et modalités de fonctionnement dans l'académie de Besançon** ont été précisés par Monsieur le Recteur dans le document « Politique sportive-Orientations et procédures académiques », publié le 25 février 2019.

Rappel : dans l'attente de la publication de nouveau texte relatif aux sections sportives scolaires, la circulaire N° 2003-062 du 24-4-2003 reste en application.

L'année 2018-2019 a été marquée plus particulièrement par le renouvellement du plan triennal 2019-2022 en lycée : 11 nouvelles sections ont été créées en lycée pour la rentrée 2019, dont une fonctionnant en réseau.

Un nouveau modèle de convention simplifié est proposé, conformément à la circulaire 2011.

La commission académique relative au suivi et évaluation des sections sportives scolaires a siégé le 4 avril 2019, finalisant les avis sur la nouvelle cartographie des sections sportives scolaires, actée par la promulgation des nouveaux arrêtés des sections sportives scolaires et LAES pour la rentrée 2019.

#### ➤ Les lycées d'accueil de l'excellence sportive(LAES)

Permettre la réussite du projet scolaire, sportif et personnel pour les élèves de l'académie, « sportifs (ives) » de niveau régional, de niveau national s'avère un enjeu primordial pour ce dispositif académique, piloté par l'inspection pédagogique régionale.

Créé en 2010 à titre expérimental, le dispositif perdure depuis 10 ans, est un dispositif unique en France et innovant, relevant d'une co-construction entre les acteurs engagés (charte de fonctionnement), se mobilise pour faciliter le double projet, notamment pour des élèves ne pouvant accéder aux sections sportives scolaires (sport à faible densité en territoire).

Une commission académique, se réunissant deux fois par an, établit un bilan de fonctionnement du dispositif et émet un avis concernant le recrutement des élèves dans chaque EPLE source.

#### **Ressources**

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique63>

### 4) *La journée nationale du sport scolaire 2019*

La Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS) 2019 est fixée au **mercredi 25 septembre 2019**. Cette journée est l'occasion de promouvoir la dynamique des associations sportives d'établissement et de l'UNSS tant auprès des élèves que des parents, du mouvement sportif et des collectivités territoriales.

### **C) La sécurité en EPS**

En complément aux exigences strictes de sécurité rappelées dans la note de service n° 94-116 du 9 mars 1994 et la circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004, **la circulaire N° 2017-075 du 19 avril 2017**, énonce des conseils et des recommandations spécifiques aux activités physiques de pleine nature (APPN) devant être pris en compte à la fois dans le cadre d'une réflexion académique et dans la pratique quotidienne des enseignants.

La formation des enseignants relative à l'escalade s'est engagée en 2017-2018 et s'est poursuivie sur sites avec besoins spécifiques en 2018-2019.

Le **groupe de travail académique « APPN »** a poursuivi en 2018-2019 ses travaux et les réflexions se sont portées sur les activités physiques et sportives du champ d'apprentissage 2, les plus couramment enseignées dans notre académie, dont les recommandations seront publiées en cours d'année 2019-2020

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique137&lang=fr>

Les professeurs d'EPS composant ce groupe constituent des relais pour toutes vos questions concernant le sujet des projets ou actions concernant les APPN

**Rappels** : seuls, les projets ou actions intégrant des activités physiques et sportives dites à « environnement spécifique » nécessitent une validation de l'inspection pédagogique régionale et doivent être adressés aux IA-IPR d'EPS.

Le stage de formation et qualification au contrôle des EPI se mettra en place au cours du second semestre de l'année scolaire.

## D) Les outils académiques de communication

### *Le site académique :*

Le site EPS de l'académie est un vecteur d'informations et de communication incontournable. Entièrement repensé il y a un an, Le site s'est enrichi de nouvelles rubriques pour suivre l'actualité de l'EPS notamment sur la réforme des lycées

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique161&lang=fr>

Régulièrement mis à jour, il est aujourd'hui possible de s'abonner à différentes rubriques pour recevoir directement les dernières publications (Flux RSS): <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article673&lang=fr>

Entre autres publications, les rapports académiques sur les examens sont publiés chaque année, et le site s'est enrichi des travaux du groupe d'animation TICE <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique23&lang=fr> et des travaux du groupe cycle 3 de la commission collège.

### *EPS en ligne :*

L'application EPS en Ligne est un outil essentiel de communication avec l'inspection pédagogique régionale d'EPS.

Accessible depuis le site EPS de l'Académie ou depuis votre espace PIA (<https://pia.ac-besancon.fr/accueil/>) en utilisant vos identifiants académiques, l'application vous permettra de déposer les documents suivants (Tous les formats de fichiers sont acceptés) :

- Projet d'EPS
- Programmation
- EDT
- Projet d'AS
- Autres documents (Section sportive, savoir nager...)

Les fichiers déposés l'année précédente ont été archivés et restent accessibles pour les équipes.

Si vous rencontrez des difficultés avec cet outil, vous pouvez prendre contact avec Marc AMIOTTE-SUCHET [marc.amiotte-suchet@ac-besancon.fr](mailto:marc.amiotte-suchet@ac-besancon.fr)

Lien d'accès direct à l'application : <https://applilocale.ac-besancon.fr/epsenligne/entites/etablissement>

## III. Fédérer et donner sens à l'action professionnelle collective et individuelle

La circulaire de rentrée 2019 est exclusivement dédiée à l'école primaire et affiche des priorités pédagogiques orientées sur le niveau maternel. Dès lors, les priorités définies précédemment restent, dans un esprit de continuité pédagogique, d'actualité. L'inspection pédagogique régionale invite donc l'ensemble des équipes et des enseignants d'EPS à poursuivre leur mobilisation autour des axes suivants :

### **a) Une école exigeante et attentive au parcours de chaque élève, et plus particulièrement :**

- une culture de l'évaluation au service des apprentissages. Les programmes d'EPS des voies générales et technologiques ainsi que de la voie professionnelle réaffirment la place de l'évaluation dans le processus d'apprentissage des élèves. Entendu comme processus actif, l'évaluation renseigne autant qu'elle certifie, et contribue à la mise en projet de chacun.

- des parcours scolaires cohérents, adaptés et inclusifs visant des modes de vie actifs et solidaires.

Nous vous rappelons, l'attention particulière que vous devez porter aux élèves à besoins spécifiques (SEGPA, ULIS, PAI, PPS...). En effet, l'Education Physique et Sportive (EPS) est une discipline d'enseignement obligatoire à l'école et doit donc s'adresser à tous les élèves scolarisés. Les textes institutionnels demandent expressément aux enseignants d'EPS de prévoir des aménagements de leurs enseignements et des évaluations adaptées à tous les élèves aptes, partiellement aptes ou handicapés physiques. Ces aménagements doivent être réalisés selon deux grands principes : la communication (envers les élèves et leur famille) et la bienveillance (accueillir l'élève dans sa réalité et dans sa globalité).

Vous pouvez trouver des informations en allant sur le site académique : dans le dossier « enseignement adapté » ou via le lien suivant : <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique140&lang=fr> et notamment le document de cadrage : <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article656>

## b) Une école porteuse des valeurs de la république, et plus particulièrement :

- une école qui fait vivre les valeurs de la laïcité et qui prépare aux enjeux d'une société démocratique, solidaire et fraternelle (parcours citoyen, lutte contre les discriminations et les stéréotypes, égalité entre les filles et les garçons, développement durable...)
  - un cadre de vie apaisé et respectueux qui met en confiance les élèves et les personnels pour favoriser la réussite de tous.
- Ressources académiques : <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique684>

## c) Une école ouverte sur le monde contemporain, et plus particulièrement :

- la transformation numérique de l'école
- l'ouverture culturelle et partenariale.

## IV. Des outils au service des enseignants et des équipes EPS

Les ressources nationales (Eduscol) et académiques (les sites académiques via Edubase) ont vocation à nourrir la réflexion des équipes au sein des établissements. **Le travail collectif de conception et formalisation des équipes reste essentiel :**

### - PROJET PEDAGOGIQUE EPS

Il est conçu comme un outil professionnel collectif, tenant compte des choix opérés dans l'établissement et s'affirme comme force de proposition pour rendre lisible des objectifs éducatifs clairement identifiés et partagés.

Après une analyse détaillée du contexte spécifique de l'EPL et des publics qui le fréquente, il pose les enjeux éducatifs, précise les effets attendus, construit une fluidité du parcours de formation de l'élève. Inscrit dans une cohérence avec les objectifs du projet d'établissement et d'association sportive, il intègre plus largement toutes les actions ou dispositifs liés à l'EPS, visant à répondre à la diversité des élèves dans un établissement scolaire : enseignement et contrôles adaptés, sections sportives scolaires, enseignement optionnel, lycée d'accueil d'excellence sportive.

Il est un outil de positionnement, de dialogue et de communication de la discipline.

Au collège, le projet pédagogique EPS a pour vocation de préciser les choix disciplinaires permettant à chaque élève d'atteindre les attendus de fin de cycle 3 et de fin cycle 4. Ainsi, il rend lisible la contribution de l'EPS à la maîtrise des 5 domaines de formation du socle commun de connaissances de compétences et de culture (S4C), et précise les modalités qui en permettent la validation. Ces modalités d'évaluation et de validation précisent les indicateurs permettant de renseigner du degré d'acquisition des compétences enseignées dans les APSA retenues.

Dans les lycées généraux et technologiques et dans la voie professionnelle, **l'actualisation des projets pédagogiques s'avère nécessaire pour une mise en œuvre conforme aux nouveaux programmes d'EPS (voie GT et voie professionnelle)**. Au-delà de l'intérêt de formaliser pour une équipe disciplinaire ses choix en matière de politique éducative, ce projet permet d'explicitier les intentions éducatives visées, de les planifier sur l'ensemble des parcours de formation proposés pour permettre à chaque élève d'atteindre les attendus de fin de lycée et lycée professionnelle (AFL et AFLP).

Nous rappelons la nécessité d'une conception/construction collective de référentiels d'évaluation pour les contrôles en cours de formation. Il est rappelé ici qu'un accompagnement des équipes sera effectué dans le cadre de la formation continue et que des outils d'aide à la programmation et à la formalisation seront mis à disposition.

### - PROJETS DE CLASSE

C'est d'abord au cœur de la classe que se jouent les progrès et la réussite de chaque élève. Chaque enseignant doit développer des stratégies d'enseignement au service d'une démarche d'apprentissage active de l'élève. **Bien qu'inscrivant son action individuelle dans le cadre collectif, l'enseignant exploite ses capacités de conception et d'innovation pour adapter son enseignement aux caractéristiques (ressources et besoins) des élèves de la classe.**

Au même titre que les acquisitions motrices, la coopération et l'entraide, l'estime de soi, le sentiment de réussite, la curiosité et le plaisir suscitent l'envie d'apprendre et la persévérance scolaire. C'est dans une mise en relation entre des intentions éducatives prioritaires et les acquisitions motrices que s'opérationnalise le projet de classe.

L'intégration des outils numériques au cœur de la leçon comme vecteur du développement des compétences doit favoriser la réussite de tous les élèves, s'avère un outil d'accompagnement et d'explicitation du progrès de tous et chacun. Les collectivités dotent de plus en plus les établissements d'outils numériques et chaque enseignant pourra encore cette année bénéficier de formations spécifiques pour prendre en main, utiliser et faire utiliser ces outils qui doivent aujourd'hui faire partie intégrante de l'environnement éducatif de tous les élèves.

### ➤ Les groupes académiques de réflexion et production de ressources

- La « Commission Lycées » réunit 20 enseignants exerçant en lycée général et technologique et en lycée professionnel en charge de la validation des protocoles établissement pour les examens et de l'harmonisation des notes des candidats de l'académie. Cette commission a vocation à servir d'appui à l'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre des réformes.

- La « Commission Collèges » réunit 28 enseignants en charge de formations (stage de secteur « projet EPS ») et/ou de propositions de ressources académiques, en complément des ressources nationales (site Eduscol).

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique145>

- Le groupe « parcours éducatif de santé » réunit depuis la rentrée scolaire 2017, 6 enseignants de la commission collège en charge de propositions de ressources académiques en complément des ressources nationales (site Eduscol).

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique130>

- Le groupe « EPS et numérique » réunit 15 enseignants d'EPS en charge de formations (académiques et de secteur) et de propositions de ressources académiques en complément des ressources nationales (site Eduscol).

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique23&lang=fr>

- Le groupe « APPN, sécurité et pratiques pédagogiques » réunit 23 enseignants d'EPS en charge de formations (académiques et de secteur) et de propositions de ressources académiques en complément des ressources nationales (site Eduscol).

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique137>

- Le groupe inter degrés et inter catégoriel « EPS CYCLE 3 » réunit des acteurs du premier et second degré (IA-IPR, IEN, CPD et CPC EPS, professeurs EPS). Il poursuivra ses travaux cette année (conception et construction de formations EPS CYCLE 3 pour chaque champ d'apprentissage via la plate-forme M@gistère).

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique164>

### ➤ La formation initiale

**Les INSPÉ (instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation) sont créés à partir du 1 septembre 2019.**

L'académie de Besançon accueille, cette année, 16 professeurs stagiaires en EPS en alternance. La formation dispensée par l'INSPE et en établissement scolaire donne tout son sens au principe d'alternance et garantit la réussite des professeurs stagiaires. Plus particulièrement, le rôle des tuteurs ainsi que l'investissement des établissements d'accueil sont à saluer au regard de cette efficacité collective.

Nous invitons l'ensemble des équipes éducatives à contribuer pleinement à l'accueil et à la formation des futurs ou nouveaux personnels de l'éducation nationale (professeurs stagiaires à temps plein, professeurs stagiaires en alternance, étudiants en stage filée en Master MEEF 1), consolidant progressivement au cours du parcours de formation à l'université les compétences professionnelles des futurs fonctionnaires.

En 2019-2020, l'accueil en établissements scolaires des étudiants inscrits en master MEEF 1 en EPS se déroulera en deux temps ; un stage massé d'observation du lundi 4 novembre 2019 au jeudi 7 novembre 2019 inclus, puis un stage filé tous les lundis à compter du 18 novembre jusqu'au 10 février 2020 (excepté le lundi 16 décembre pour cause d'examen universitaire).

### ➤ L'animation pédagogique et la formation continue

La formation continue qu'elle soit académique ou de secteur constitue l'un des leviers de la stratégie académique d'accompagnement et de valorisation des personnels. Le plan académique de formation (PAF) s'inscrit dans le cadre des évolutions actuelles du système éducatif. Son contenu articule les enjeux nationaux, les priorités académiques arrêtées par le Recteur, les besoins identifiés par l'inspection pédagogique régionale et ceux exprimés par les professeurs ou les équipes au niveau des bassins. La formation continue a pour objectif :

- D'accompagner les priorités de la politique éducative : transmission des valeurs de la république, réforme du lycée et de la voie professionnelle.
- De développer des compétences communes et de favoriser les échanges de pratique professionnelle.
- D'accompagner les évolutions de carrières et les parcours professionnels.



## **Bilan chiffré animation pédagogique et formation continue (stages académiques et formations de secteur)**

- 4 journées institutionnelles ont été organisées à destination de l'ensemble des personnels (public et privé lycée GT et lycée professionnel) pour la présentation des nouveaux programmes des voies GT et professionnelles.

- 51 journées ont été proposées dans le cadre de la formation continue de secteur et académique.

- les journées dédiées aux usages du numérique et à l'actualisation du projet pédagogique EPS en collège se sont poursuivies et se poursuivront cette année scolaire avec une priorité accordée aux équipes de lycée (voie GT et voie professionnelle).

- Enfin, 20 collègues ont bénéficié de la formation académique aux concours internes (30 journées de formation pour l'agrégation interne, CAPEPS et CAER interne). 6 collègues ont été lauréats d'un concours à la session 2019.

Le taux de présence est de 80% (toutes formations confondues). Les collègues concernés par une impossibilité d'assister à une formation sont invités à prévenir les services de la DIFOR par voie hiérarchique afin de permettre aux collègues de la liste d'attente de bénéficier des temps de formation organisés.

Les concours internes (CAPEPS et agrégation) contribuent à la formation des personnels. A ce titre, les enseignants désireux de se présenter à ces concours peuvent bénéficier d'une formation académique conséquente. (18 journées à destination de l'agrégation interne, 5 journées pour le CAPEPS interne)

Les informations relatives et les modalités d'inscription sont disponibles dans GAIA et sur le site EPS de l'académie. (<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique2> )

### ➤ **Les sections sportives scolaires et lycée d'accueil de l'excellence sportive**

Comme chaque année, chacune des sections sportives scolaires identifiera son fonctionnement dans un document transmis par l'inspection pédagogique régionale.

Ce document de suivi, renseigné par chaque section sportive scolaire devra être renvoyé à l'inspection pédagogique régionale. Nous vous tiendrons informé des procédures et date de retour de ce document de suivi nécessaire et obligatoire.

Vous retrouverez les principales informations concernant le bilan 20018-2019 et les perspectives 2019-2020 dans la fiche dédiée synthétique « Politique sportive académique. Points de repères ». <http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article734>

### ➤ **Les examens dans l'académie**

Le rapport académique des examens EPS session 2019 est à votre disposition, sur le site EPS.

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique165>

**Nous encourageons fortement les équipes à mettre en place une commission d'établissement au cours de laquelle seront examinés les inaptitudes ainsi que les résultats de l'établissement en EPS dans les différents diplômes. Cette commission doit pouvoir mettre en relation les services de santé de l'établissement, l'équipe administrative et les enseignants d'EPS. Cette occasion de réfléchir aux offres de formation et aux protocoles adaptés nous semble essentielle.**

Nous rappelons que les modalités de certification aux examens des LGT et LP restent à l'identique pour la **session 2020**.

- La liste académique pour l'ensemble des examens du second degré se déroulant en CCF (Baccalauréat général et technologique, baccalauréat professionnel, CAP et BEP) **reste d'actualité pour la session 2020** :

CP2	CP3	CP4	CP5
Run-Arc	Aérobic-Step	Ultimate	Biathlon (course-tir)



## VI - Agenda académique 2019-2020

<http://eps.ac-besancon.fr/spip.php?article556>

Lundi 16 septembre	Ouverture accès EPS en ligne
Mercredi 25 septembre	Journée Nationale du Sport Scolaire
Jeudi 26 septembre	Commission lycée : travaux journées réforme lycées / évaluation EPS
Jeudi 3 octobre	Réunion des responsables de la formation de secteur/Réseaux d'éducation
Vendredi 4 octobre	Réunion de rentrée « préparation au CAPEPS interne »
Du mercredi 10 au samedi 19 octobre	Ouverture EPSNET pour validation protocoles examens
Lundi 4 novembre	Retour projets pédagogiques EPS lycées EPSENLIGNE
Jeudi 7 novembre	Journée CYCLE 3 EPS
Vendredi 8 novembre	Commission de validation des protocoles d'examens lycée EPSNET
Jeudi 13 février après-midi	Réunions présidents jurys examens EPS session 2020
Jeudi 16 avril	Entretiens sportifs de haut niveau et podiums UNSS
Mardi 19 mai	Epreuves obligatoires ponctuelles
Vendredi 29 mai	Epreuves facultatives ponctuelles
Vendredi 12 juin	Fin de saisie des notes d'examens EPSNET
Jeudi 18 juin	Commission académique d'harmonisation des notes examens (CAHN)

### ➤ COURRIERS ET MESSAGES

Pour toute information ou problème, les Chefs d'établissements et les enseignants d'EPS, sous couvert de leur Chef d'établissement, prendront contact avec l'inspection pédagogique régionale :

- par courriel, systématiquement, aux deux adresses électroniques mentionnées plus haut,
- par courrier : Florence CHEVAL et Catherine DODANE, 10 rue de la Convention, 25030 BESANCON Cedex
- par téléphone : 03 81 65 49 33.

Nous vous rappelons que chaque enseignant de l'académie de Besançon dispose d'une messagerie professionnelle. Les enseignants veilleront à consulter régulièrement leur boîte académique, qui reste un moyen privilégié de liaison avec les services du rectorat et notamment l'inspection pédagogique.

Notre priorité est **d'accompagner aux mieux les équipes pédagogiques et les enseignants d'éducation physique et sportive** dans leur activité professionnelle au service de la réussite de l'ensemble des élèves de l'académie. Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une bonne année scolaire.

**Florence CHEVAL et Catherine DODANE,  
IA-IPR EPS**